



Saint-Brieuc, le 25 janvier 2019

Stéphane Chiarelli  
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU  
à  
Monsieur le directeur académique des Côtes-

d'Armor

Objet : Questions diverses à la CAPD du 29 janvier

Monsieur le directeur académique,

J'ai l'honneur de soumettre plusieurs questions à la CAPD du 9 janvier :

Concernant l'instruction donnée aux circonscriptions du département avant une réorganisation envisagée par la DSDEN de la gestion des remplaçants brigades du département, comment concevoir une gestion efficiente du remplacement qui ne serait pas liée à la notion de rattachement administratif à une école (école elle-même rattachée à une circonscription) ?

Pourquoi modifier un fonctionnement de proximité efficace pour satisfaire aux besoins des équipes et des élèves ?

Comment envisager un rattachement des brigades aux réseaux d'écoles du socle, école du socle qui n'a pas d'existence avant qu'une restructuration territoriale des écoles et établissement n'ait été actée et instaurée ?

Comment envisager que l'utile et nécessaire participation des enseignants aux équipes éducatives et de suivi de scolarité sur le temps de classe - comme les premiers acteurs de la scolarité des élèves, de leur signalement et de leur suivi - pour pouvoir réunir toutes les parties prenantes, dont les enseignants référents, ne donne pas lieu à remplacement ?

Veuillez agréer, Monsieur le directeur académique, l'expression de ma considération respectueuse.

Stéphane Chiarelli